

**Collision au sol lors du roulage avec un avion stationné,
décision des pilotes d'entreprendre les vols
avec des avions endommagés**

| | |
|---------------------------------|--|
| Aéronefs | 1 - Avion Piper Aircraft PA 28 immatriculé F-GDAJ 2 - Avion Aquila AT 01 immatriculé F-GTOC |
| Date et heure | Dimanche 6 mars 2011 à 11 h 40 ⁽¹⁾ |
| Exploitants | Clubs |
| Lieu | Aérodrome de Nangis (77) |
| Conséquences et dommages | Avions fortement endommagés |

⁽¹⁾Heure locale.

CIRCONSTANCES

Le pilote du PA 28, accompagné d'un autre pilote, roule vers le point d'arrêt de la piste revêtue 05 pour un vol retour vers l'aérodrome de Chelles (77).

L'AQUILA est stationné sur le parking en bordure de taxiway, moteur tournant. Son pilote prépare un vol retour à destination de l'aérodrome de Lognes (77).

Lorsque que le PA 28 arrive au niveau de l'AQUILA, le saumon de l'aile gauche du premier heurte l'extrémité de l'aile droite du second. Le pilote du PA 28 poursuit le roulage. Le pilote de l'AQUILA l'interpelle alors sur la fréquence. Le pilote du PA 28 effectue un demi-tour et immobilise son avion sur le parking.

Les pilotes constatent que le saumon d'aile gauche du PA 28 est fortement endommagé et partiellement arraché. Le winglet de l'aile droite de l'AQUILA est partiellement arraché et l'aile est fortement endommagée jusqu'au volet.

Le pilote de l'AQUILA tente de contacter son club, sans succès. Après discussion sur l'état des deux avions, les deux pilotes décident de réaliser leurs vols à destination de leurs aérodromes respectifs.

Le pilote de l'AQUILA précise qu'il n'y a pas de marquage au sol dans cette zone du parking. Le pilote du PA 28 rapporte qu'il n'a pas senti d'impact mais seulement un soubresaut qu'il a attribué à une irrégularité du sol. Il ajoute qu'il avait le soleil de face. Il n'a pas été possible de déterminer si l'aile de l'AQUILA dépassait de la zone de stationnement.

Le pilote du PA 28 est titulaire d'une licence pilote privé avion de 1990. Il totalisait 360 heures de vol.

Le pilote de l'AQUILA est titulaire d'une licence PPL(A) de 2008. Il totalisait 165 heures de vol.

CONCLUSION

L'accident est dû à une mauvaise évaluation des distances lors du roulage par le pilote du PA 28. La position de l'AQUILA sur le parking et l'absence de marquage au sol ont pu contribuer à l'accident.

Les pilotes ont décidé d'entreprendre les vols retours sans connaître les conséquences des dommages constatés sur la navigabilité des avions ni prendre conseil auprès d'un atelier. Ce n'est qu'après l'arrivée à destination des deux avions que l'évènement a été rapporté à l'autorité.